



Promesse de travaux non tenue

Par **YETY**, le **20/02/2009** à **18:08**

Bonjour,
je suis sur le point de signer l' acte d' achat d'une maison.
Le vendeur, devant le notaire, lors de la signature du compromis de vente a promis de réaliser le remise en état du tableau de distribution électrique avant la vente.
Cette promesse ne fut pas actée sur le document.
Les travaux ne sont pas réalisés.
Que puis je faire pour obtenir que le vendeur tienne ses promesses.
Merci et bonne fin de journée.
Gérard F.